

Láng Eszter – Tassy István

La structure et le comportement du capital des banques coopératives

*A présent, aucune coopérative n'est capable de fonctionner uniquement selon les principes de base coopératifs à cause des changements opérés dans la vie économique. A partir de la fondation jusqu'à la distribution des dividendes, de la volatilité du capital ou de la comparaison de l'investissement dans une coopérative aux autres placements potentiels sur le marché, il existe une vaste quantité de règles qui exercent une influence sur les sociétaires et les investisseurs. Il faut avoir une organisation adaptée à l'environnement et un fonctionnement coopératif. Aujourd'hui la discussion en Europe porte sur les coopératives de manière accrue; les documents de l'Union Européenne, en particulier en ce qui concerne l'économie sociale, le prouvent. Dans cet article, on présentera la structure, le comportement et les caractéristiques du capital des banques coopératives.**

La structure d'organisation et le fonctionnement des coopératives, au cours des siècles, ont bien changé mais la majorité des idées de base coopératives ont resté les mêmes. Les exemples nationaux et internationaux montrent que la coopérative en tant qu'institution économique et sociale s'est montrée efficace au cours de l'histoire. Comme leur nom l'indique, les coopératives fonctionnent toujours selon des *principes de base* typiques, comme: *la mutualité libre, la responsabilité personnelle, le sociétariat mutuel, «un homme, une voix», l'autonomie démocratique* (Enc 1998). Par ces principes, les coopératives ont satisfait et satisfont les besoins naturels des gens de telle manière que les membres puissent avoir le droit de contrôler la vie de leur société et que les décisions qui les concernent soient prises à proximité immédiate de ces gens.

Il en va de même des banques coopératives. Ainsi, la raison de la diffusion étendue et de la popularité de ces banques repose sur le fait qu'elles sont non seulement des institutions économiques mais aussi que tous leurs membres soient regroupés. *Les clients sont assez souvent des membres et des sociétaires*, c'est à dire les coopérateurs de ces banques, ce qui offre de nombreux avantages: ils ont la possibilité de participer aux activités de la coopérative, de bénéficier des gains de ces activités, d'avoir des postes officiels dans les différents organes et aussi de recevoir des prestations conçues pour les membres, souvent avec des conditions très favorables. D'autre part, à cause des particularités coopératives, on peut souligner quelques inconvénients tels que la disponibilité souvent insuffisante de capitaux ou le contrôle inefficace du management.

C'est essentiellement à la fin du 20ème siècle qu'il y a eu le plus de changement non seulement dans la vie des coopératives mais aussi dans la vie politique et financière. La

* Láng Eszter a Debreceni Egyetem Közgazdaságtudományi Karán a Világgazdaság és Nemzetközi Kapcsolatok Tanszék tanszékvezető egyetemi docense. E-mail: eszter.lang@econ.unideb.hu
Tassy István a GE Hungary Rt. European Operations Services osztályának controllerje Budapesten.
E-mail: tassyistvan@hotmail.com

transformation de la situation politique en Europe de l'Est, la chute du rideau de fer, le déplacement des pôles de force mondiaux ou encore la globalisation, les fusions et acquisitions, les crises économiques ont affecté et changé les possibilités des institutions et des individus. Donc, malgré le fait que la plupart des idées coopératives soient restées les mêmes, à présent, aucune coopérative n'est capable de fonctionner uniquement selon les principes de base coopératifs à cause de ces changements opérés dans la vie économique. A partir de la fondation jusqu'à la distribution des dividendes, de la volatilité du capital ou de la comparaison de l'investissement dans une coopérative aux autres placements potentiels sur le marché, il existe une vaste quantité de règles qui exercent une influence sur les sociétaires et les investisseurs. *Paradis (2000)* souligne, qu'aujourd'hui, dans un contexte marchand de plus en plus concurrentiel, les plus grandes charges des coopératives peuvent être découvertes dans le fait qu'elles devaient et doivent évoluer face à la véritable concurrence des autres acteurs économiques. Et pour satisfaire ce but, il faut avoir une organisation adaptée à l'environnement et un fonctionnement coopératif.

Histoire des banques coopératives: questions et problèmes

Historiquement, *les trois grandes formes coopératives sont les coopératives de consommation, les coopératives de production et les crédits coopératifs*¹.

Aujourd'hui, il est difficile de séparer aisément ces différentes formes de coopératives (*Szabó 1999*). Or, on peut constater que les coopératives de consommation sont typiquement scandinaves ou suisses, que l'idée de coopératives de production a été inventée par des utopistes français, et que les crédits coopératifs sont nés en Allemagne (*Enc 1998*).

En outre, ce sont les SCOP (sociétés coopératives ouvrières de production) qui caractérisent aussi la vie coopérative en France. On peut retrouver ces mêmes formes de coopératives en Espagne et en Italie.

Il paraît intéressant, d'ailleurs, de constater qu'au 19^{ème} siècle, c'étaient principalement les enseignants et les prêtres qui organisaient autour d'eux-mêmes des coopératives. La raison première est que les habitants avaient le plus de confiance envers ces gens. Le mouvement Desjardins par exemple est attaché au nom d'Alphonse Desjardins qui était un prêtre canadien (*Paradis 1999*). En Europe, les premiers crédits coopératifs sont nés en Allemagne dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle de Frédéric-Guillaume Raiffeisen à Flammersfeld et de Hermann Schulze-Delitzsch (Volksbank)².

Dans tous les cas, le *facteur déterminant* de la fondation d'une coopérative est le *manque du capital disponible*. C'est pour cela qu'indépendamment des zones géographiques, on retrouve des PME/PMI parmi les membres et les clients des banques coopératives. A part ces petites et moyennes entreprises, les *épargnes des habitants* du pays ont aussi généré la naissance de telles coopératives.

Au début de leur histoire, selon les principes de base, les banques coopératives n'offraient des crédits qu'au profit de leurs membres assurant ainsi le rendement des parts

¹ Aujourd'hui on compte au sein de l'Union Européenne plus de 300 000 entreprises coopératives et 60 millions de membres. Elles sont représentées à Bruxelles par des coordinations sectorielles regroupées dans le CCACE (Comité de coordination des Associations coopératives de l'Union européenne).

² 15^{ème} anniversaire de la Volksbank de Delitzsch, Allemagne, IRU Courier 2/2000)

contribuées (le capital). De nos jours, à cause de facteurs externes, la plupart des *banques coopératives ont ouvert leur gamme de produits vers les clients non membres devenant ainsi les concurrentes des banques commerciales.*

Dans la structure relativement fermée des banques coopératives, il était important de faire attention à la constitution des membres, c'est à dire à quelles professions ils appartenaient. Les professions des membres déterminent premièrement la demande aux crédits à l'avenir, deuxièmement la contribution maximale des membres, et troisièmement la possibilité de financement de la coopérative, c'est à dire la capacité d'offre des crédits. Pour éliminer les risques intrinsèques, les dirigeants ont fixé le taux de capacité de financement de chaque profession (Szabó 1999).

Le rendement du capital à long terme était assuré si la banque coopérative était capable de recueillir et *d'augmenter suffisamment ses capitaux propres* formant ainsi des réserves et en interdisant aux membres de redistribuer ces réserves et la partie résiduelle du capital en cas de la chute de la coopérative.

Les banques coopératives sont des *institutions uniques*. Elles sont, en fait, un *mélange de deux systèmes très différents*: la banque commerciale et la coopérative. La banque commerciale est essentiellement une société au but lucratif avec des actionnaires orientés sur le profit et vers l'augmentation du rendement du capital. C'est pourquoi les décisions d'une banque commerciale sont prises selon une procédure d'efficacité (Jaeger et al 2001) qui met en balance le rendement espéré et le risque. La structure organisationnelle et le mécanisme fonctionnel d'une telle banque sont subordonnés à ce but.

Par contre, selon les principes coopératifs, un *sociétaire* d'une banque coopérative participe aux activités de la banque non seulement par sa part sociale offerte mais aussi par sa *collaboration personnelle*. Le fait que ces deux institutions (la banque commerciale et la coopérative) se sont retrouvées est dû à leurs différences. C'est parce que le *mélange* de ces deux est capable de résoudre des problèmes qui sont intraitables par les structures d'organisations traditionnelles.

Défis, questions et réponses au XXe siècle et à nos jours

L'industrialisation vieille de 2-3 décennies alliée à l'urbanisation avait produit une société, surtout dans sa partie rurale, ne disposant que de peu de moyens pour se développer. Un outil important qui lui manquait était la ressource financière. On pouvait certes obtenir des emprunts sur le marché informel mais à la condition de payer des taux d'intérêt faramineux. Au 19ème siècle et à la première moitié du 20ème siècle, c'étaient donc les *domaines économiques difficilement finançables par des mesures bancaires traditionnelles* qui ont occupé une place déterminante dans le développement des banques coopératives. De ces domaines, les principaux sont *l'agriculture de petite taille* sans ressources financières suffisantes et *l'artisanat* avec le problème de financement des matières premières ou des stocks.

Dans le renforcement et l'expansion des banques coopératives, c'étaient essentiellement les cibles communes, la coopération des membres et le groupe étendu des «supporteurs» qui avaient un rôle notable.

A partir des années 1950-60, les banques coopératives étaient exposées à des défis de plus en plus importants. Cependant, c'était surtout pendant les 30 dernières années qu'elles vivaient sous la pression pesante de l'image de «banque universelle» de globalisation

etc. Les banques universelles se conçoivent comme des banques „à tout faire” – dit M. Horstkotte (2001) – et elles veulent faire profiter la clientèle de leurs expériences dans l'ensemble des questions ayant trait à l'argent.

Les principes coopératifs et les entreprises se sont toujours adaptés aux situations en mutation. Si cela n'avait pas été le cas, les coopératives n'auraient pas une position aussi forte sur les marchés financiers, sur les marchés agricoles etc. L'apparition de nouvelles coopératives, par exemple en Allemagne, montre combien les coopératives et le type structurel de la coopérative sont adaptables et aussi que les coopératives, également dans les sociétés modernes, représentent à nouveau une alternative importante (Horskotte 2001).

Depuis une trentaine d'années, les banques coopératives des pays développés sont à l'heure des questions abordant la capitalisation. Les dirigeants essaient de retrouver les stratégies appropriées à la mobilisation du capital de ces banques dans leurs relations avec les membres, avec les marchés et par les alliances et les partenariats. Les réponses et les solutions sont souvent contraintes par le cadre législatif et réglementaire du pays. Dans ce contexte, les dirigeants des banques coopératives ont adopté divers choix selon les périodes: les parts B dans les années 80, les titres de dettes dans les années 90, les titres hybrides, la mutation coopérative et la démutualisation de nos jours.

La question de la *taille optimale* était presque toujours un défi constant. L'importance croissante de la nouvelle technologie et de l'innovation financière a rendu la taille économique optimale d'exploitation des institutions financières beaucoup plus grande que cela n'a été le cas dans le passé³. Ainsi définir la valeur nominale des parts sociales pour obtenir un nombre optimal de sociétaires pour que les activités exercées assurent le rendement exigé maximal, à côté de la politique de réduction des coûts fixes et d'augmentation de l'efficacité était très important. C'est aussi l'un des problèmes actuels des banques coopératives en Europe de l'Est (Dufourny – Mertens 1999).

À côté de la taille optimale, c'est aussi l'efficacité qui joue un rôle non négligeable (Altunbaş⁴ et al 2001; Kiss Gy. 2002). Là, les banques coopératives sont confrontées à deux facteurs relativement contradictoires: a) *soutenir constamment l'efficacité par l'augmentation de la compétitivité* (Altunbaş et al 2001); b) *considérer en même temps les intérêts économiques et sociaux des membres*, comme cible primordiale coopérative (Szabó 1999).

De nos jours, un *nouveau défi* s'est posé avec l'expansion constante de l'offre des produits bancaires et financiers. Ce problème relève de la question de la «banque universelle». Ce fait a poussé les banques coopératives à élargir leur gamme de produits et leurs activités devenant ainsi l'une des *concurrentes des banques commerciales* (Horskotte 2001). On fait ici une référence à l'un des changements structurels présenté ci-dessous dans lequel les nouveaux membres coopératifs tendent à comparer leur coopérative sur le niveau des services et des produits laissant leur rôle de propriétaire de plus en plus à la dérive. C'est une source du problème pour lequel les dirigeants des banques coopératives ont essayé de

³ (http://www.fin.gc.ca/consultresp/mergersRespns_6f.html)

⁴ these results indicate that Europe's largest banks benefit most from technical progress although they do not appear to have scale economy advantages over their smaller counterparts.

créer des produits et des services bancaires plus avantageux. Dans ce domaine, l'image de «banque universelle» se manifeste aussi dans la standardisation des produits et services⁵.

L'une des réponses aux défis ci hauts était la **création de réseaux coopératifs** pour bénéficier des synergies «intercoopératives». ⁶ Ces réseaux se sont organisés d'abord selon le principe de la territorialité, et sont devenus plus tard de taille nationale puis internationale. Ces institutions de réseaux se trouvent parmi les premières banques au monde, par exemple: le Crédit Agricole⁷, le Crédit Mutuel, la Rabobank, la DZ Bank etc.

Daniel Côté (2000b) observe *trois changements structurels et tendances* au niveau des principes coopératifs. L'un de ces changements est *l'individualisme* qui a caractérisé tout le 20^{ème} siècle. On est déjà assez loin de la période de l'émergence des coopératives où la solidarité nécessaire est le résultat des liens moraux et sociaux étroits entre les usagers. Au cours du siècle précédent, les membres ont mis de plus en plus en valeur leurs intérêts personnels et leurs considérations financières aux intérêts de la communauté.

Un autre changement structurel résultant de ce dernier est le problème de *l'action collective*. La conséquence logique de l'augmentation considérable en nombre des membres des banques coopératives est que très peu de membres se préoccupent des affaires de leur coopérative. Prenons en compte la libre adhésion (souvent à un coût minime) et l'importance du capital collectif (les réserves) qui font d'un large sous-ensemble de la population des véritables propriétaires des banques coopératives.

Un troisième changement structurel est *«l'interpénétration» des champs d'activités des banques coopératives et des concurrents*. Dans ce contexte, il s'agit du fait qu'aujourd'hui les membres tendent à comparer la coopérative avec son concurrent capitaliste sur les produits et services, les prix etc. C'est une force incitative pour les banques coopératives pour répondre le mieux possible aux défis concurrentiels marchands. Cependant, le problème se pose avec les membres qui ne sont que très peu conscients de la relation «membre-coopérative» dans laquelle ils se sont engagés. Ce problème est davantage renforcé si l'on considère la 2^e ou 3^e génération des coopérateurs. Les nouveaux membres tendent à rejoindre les coopératives seulement en tant qu'usager et ils oublient leur rôle

⁵ Un exemple: Tout en restant fidèle à sa vocation originale, la Banque Raiffeisen a de plus en plus évolué vers les structures de banque universelle. Cette approche a permis à l'institution de devenir une banque à part entière, qui propose à ses clients des services de qualité ainsi qu'une gamme complète de produits financiers modernes tels que les comptes multidevises, les opérations sur titres ou divers fonds de placement. Elle propose également des comptes d'épargne traditionnels, des certificats de dépôts, des prêts hypothécaires, des contrats de crédit-bail et des garanties bancaires. (<http://www.internationalreview.com/lux/159.htm>)

⁶ voir p.ex. le Crédit Coopératif, qui est né dans le mouvement qui s'est développé dès la fin du 19^{ème} siècle et a donné naissance aux réseaux mutualistes d'aujourd'hui. Conformément aux statuts coopératifs, l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales se fait sur le principe une personne, une voix, quelle que soit la part de capital détenue. Les sociétaires, par l'intermédiaire des représentants de leurs Mouvements, participent à la vie et aux orientations de la banque. Car, fortement attaché aux valeurs coopératives qui sont les siennes, le Groupe entretient avec ses clients - sociétaires un partenariat actif qui repose sur une dynamique originale, tripartite, entre ses sociétaires, les Mouvements auxquels ils appartiennent, et lui-même. (http://www.groupe.credit-cooperatif.fr/banque_cooperative_cc.html)

⁷ «C'est un grand moment», s'exclame Maurice Grangey, le directeur général du Crédit agricole de Franche-Comté, au moment de l'entrée en bourse de la banque Verte, c'est-à-dire vendredi 30 novembre 2003, quand 30% du capital du premier groupe bancaire français ont été ouverts aux marchés. 20% de ce capital de 18 milliards d'euros (environ 120 milliards de francs) sont destinés au grand public et aux institutions, les 10% restants sont réservés aux salariés. C'est pour poursuivre son expansion internationale que «cette banque à vocation mondiale», selon les termes de Maurice Grangey, se retrouve au palais Brongniart. «L'Europe est une réalité financière, appuie-t-il, 1 point de part de marché vaut 10 milliards d'euros.» (http://www.juragricole.com/news/archivestory.php/aid/1476/Le_Cr%E9dit_agricole_entre_en_bourse.html)

de propriétaire. Aujourd'hui, *l'identité coopérative est de plus en plus difficile à cause de l'émergence des communautés d'intérêts privés.*

Au niveau mondial, la branche la plus forte des systèmes et des mouvements coopératifs est le système des banques coopératives. Le réseau Raiffeisen en Allemagne est un leader dans son marché; RaboBank en Hollande est la seule banque privée AAA au monde; le Crédit Mutuel, Crédit agricole, Banques populaires, Crédit coopératif tous de France, ils influencent grandement l'évolution de leur industrie. Les Credit Union du Canada anglais et des États-Unis présentent également des caractéristiques fort enviables. Tous les autres continents peuvent également témoigner du succès de la formule mutualiste dans le secteur financier. Le milieu mutualiste bancaire détient autour de 17% de l'actif des banques du monde et détiennent des actifs de 5 000 billions \$US (Paradis 1999).

Quant au nombre des membres, 37% des membres coopératifs sont les sociétaires des banques coopératives ce qui représente environ 260 millions de gens dans le monde. En Allemagne et en France, les banques coopératives totalisent 30 millions de clients, dont seulement 13 millions de membres; en Italie, 16 millions de clients et moins de 2 millions de membres; en Espagne et aux Pays-Bas, 7 millions de clients et moins d'un million de membres. (En Allemagne et en France, les banques coopératives totalisent 30 millions de clients, dont seulement 13 millions de membres; en Italie, 16 millions de clients et moins de 2 millions de membres; en Espagne et aux Pays-Bas, 7 millions de clients et moins d'un million de membres (Csák 2000; Szabó 1999).

Nous pouvons remarquer par ailleurs qu'en moyenne mondiale, les banques coopératives ont un niveau de dépôts bancaires venant des ménages bien plus élevé que celui des autres types de banques. Les banques coopératives ont les réseaux bancaires les plus étendus au monde⁸. En plus, elles satisfont les besoins de leur clientèle sur place⁹. Donc, elles ont un rôle substantiel au niveau économique et social. Ce rôle fait sentir ses effets sur de nombreuses branches économiques.

Au début des années 80, l'Union européenne a lancé une initiative pour le rapprochement de toutes sortes de coopératives «interbranches» économiques. Par cette initiative et par d'autres mesures, en créant leurs fédérations et associations, les coopératives sont passées d'un niveau national à un niveau international. Aujourd'hui, il existe une vaste majorité

⁸ Par exemple, les organisations coopératives nationales affiliées à l'Union Internationale Raiffeisen (IRU) exercent des activités allant dans le sens du Compact Global depuis toujours. La Rabobank est très active par l'intermédiaire de la Fondation Rabobank, le Crédit Mutuel exerce ses activités en Afrique et Europe centrale et de l'est, l'organisation Raiffeisen suisse donne son soutien à la coopération au développement suisse, l'organisation autrichienne supporte le gouvernement autrichien, l'organisation coopérative allemande exerce ses activités dans le monde entier par l'intermédiaire du DGRV. Nos membres non européens, tels le WOCCU, sont engagés dans le monde entier. Cela signifie que nous n'avons pas besoin de nous cacher lorsque les banques et entreprises internationales font leur entrée. Nous avons accompli beaucoup de choses et nous devons le dire avec clarté aux organisations internationales.

⁹ Citons M. Armbruster (2002): „Le monde a changé et il est très important pour les coopératives ou pour ceux qui veulent créer des coopératives de savoir que nous ne devons plus seulement penser en termes de coopératives locales; nous avons élargi le principe de régionalité, nous avons besoin de plus grandes associations afin d'être présents sur les marchés internationaux au profit de nos membres et pour pouvoir ainsi être aussi localement compétitifs. Nous le voyons sur les marchés financiers, nous le voyons sur les marchés agricoles. La conclusion: nous avons besoin de structures modifiées sans perdre le lien local. Tout cela exerce une influence sur la réalisation des principes coopératifs.”

de fédérations, confédérations et associations coopératives¹⁰. Naturellement, les banques coopératives ont aussi créé leurs institutions mutuelles nationales et internationales.

Tableau 1

Total (EU 15)	
Regional/local banks	3.923
Banking outlets	50.252
Members	38.435.656
Clients	101.468.045
Staff	547.474
Total Assets	2.531.216 Million Euros
Deposits	1.436.870 Million Euros
Loans	1.385.708 Million Euros
Market Share	(estimate) 17 per cent

Source: Kay Statistics as on 31-12-2001¹¹

Au niveau de l'Union Européenne, c'est le *Groupement Européen des Banques Coopératives* (GEBC) qui protège les intérêts des banques coopératives devant les institutions européennes. Il compte plus de 100 millions de clients et plus de 4500 établissements de crédit locaux et régionaux présents à travers près de 51 000 agences, se distingue par sa structure décentralisée, sa proximité avec la clientèle et la personnalisation de son conseil¹².

Les restructurations des systèmes coopératifs

Les restructurations des systèmes coopératifs se sont déroulées il y a 20-30 ans dans les pays développés. Ces modernisations avaient pour but d'augmenter l'efficacité des banques coopératives, assurant la stabilité de ce secteur économique, ainsi que le développement de la compétitivité. Les éléments de modernisation étaient le système informatique intégré, le contrôle interne efficace, les fonds de garantie, de risque et d'aides mutuelles (*Tremblay – Côté 2001*).

Les préconditions de ces mouvements de restructurations furent d'abord la création des systèmes d'organisation intégrés, et par la suite le fonctionnement continu de ces systèmes qui ne sont d'ailleurs pas indépendants de l'environnement social et économique et de la législation. Ce dernier élément doit assurer et renforcer le fonctionnement efficace des banques coopératives et établir, comme condition minimale, une position neutre de compétitivité. Les banques ne sont pas identiques dans tous les pays. En tant qu'institutions, elles sont déterminées par les données historiques du pays et dotées, en fonction de leur domaine d'activités, de structures différentes (*Horstkotte 2001*). Dans tous

¹⁰ Les ccopératives se sont regroupées depuis un siècle au sein de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI 1895).

¹¹ www.gebc.org

¹² (http://www.gebc.org/key_statistics/index.html).

les pays développés, il existe au moins un système de banques coopératives. Ces systèmes fonctionnent à 2 ou 3 niveaux, ou selon un système mixte. Le système des banques coopératives est à deux niveaux si ces banques coopératives sont attachées directement à la banque centrale nationale, voir: la Rabobank au Pays-Bas. Le système est à trois niveaux s'il existe des institutions indépendantes entre les coopératives et la banque centrale nationale, comme au Crédit Mutuel (France). Dans le système mixte, certaines banques coopératives sont attachées directement à la banque centrale nationale mais la plupart d'entre elles sont liées aux banques ou fédérations régionales et indirectement à la banque centrale nationale, comme dans le système de la DZ Bank AG (Allemagne).

En France, les banques coopératives fonctionnent selon des règles assez rigoureuses. Au moins la moitié de leurs parts sociales doit être concédée par leurs membres. Il existe par exemple de nombreuses prescriptions favorables quant à l'octroi du crédit aux sociétaires aux conditions non marchandes.

Les quatre grands groupes de banques coopératives sont:

- le Crédit Mutuel,
- le Crédit Agricole,
- les Banques Populaires et
- le Crédit Coopératif.

Le *Crédit Agricole* a une organisation très spéciale, c'est à dire: comme coopérative il est à trois niveaux, et comme banque groupe il est à deux niveaux. Les banques locales fonctionnent comme les branches de banques régionales. Le Crédit Agricole¹³ compte 2650 caisses locales regroupées en 44 caisses régionales qui sont rassemblées au sein de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) et de la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA). Les caisses locales, étant la base du Crédit Agricole, ont plus de 5,6 millions de sociétaires qui désignent les 35000 administrateurs. Elles détiennent l'essentiel du capital des 44 Caisses Régionales. Celles-ci détiennent 51,5% du capital de Crédit Agricole S.A., organe central et banque centrale du Groupe. Introduit en bourse en décembre 2001, Crédit Agricole S.A. détient 100% du capital des filiales nationales, les participations bancaires du Groupe, ainsi que 25% du capital des Caisses Régionales. Crédit Agricole S.A. est détenu à 51,5% par les Caisses Régionales et à 46,1% par le public et les salariés du Groupe. A l'issue de l'Offre Publique Mixte amicale sur le Crédit Lyonnais, le groupe Crédit Agricole détient 97,45% des actions du Crédit Lyonnais au 5 juin 2003. La FNCA est l'instance de réflexion et d'expression des Caisses Régionales¹⁴.

¹³ <http://www.credit-agricole.fr/legroupe/fr/organisation/groupe/profil.shtml>

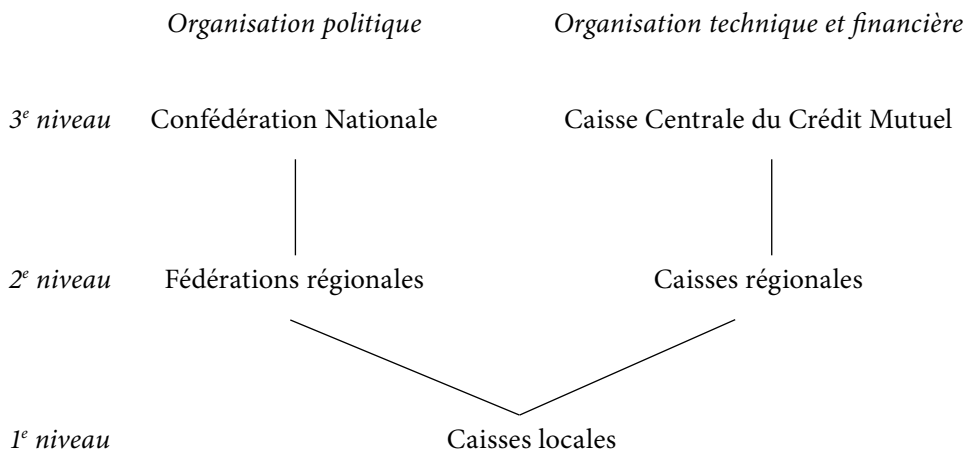
¹⁴ Données au 13/06/2003

Le *Crédit Mutuel* compte à peu près de 9,9 millions de clients qui sont en même temps ses sociétaires. Avec plus de 3000 points de vente dont plus de 1800 caisses locales organisées en 18 régions, le *Crédit Mutuel-CIC* est au quatrième rang des banques françaises. Selon les règles législatives françaises, le mécanisme fonctionnel du *Crédit Mutuel*¹⁵ doit considérer les éléments suivants:

- au moins la moitié des dépôts bancaires doit être déposée par les sociétaires,
- seuls les sociétaires peuvent obtenir des crédits ou des emprunts,
- la responsabilité des sociétaires est limitée ou illimitée.

Figure 1

Les organisations du Crédit Mutuel



Le CM est structuré selon un système d'organisation décentralisée à trois niveaux (voir: Figure 1): les caisses locales, les fédérations régionales et la confédération nationale comme centre. Les caisses locales sont les piliers de base de ce système coopératif. Elles ont une assez grande liberté dans différents champs d'activités, on peut dire donc qu'en ce domaine, ce sont les principes coopératifs qui règnent. Par rapport à cette liberté, le centre de l'élaboration des produits et des services bancaires et financiers du CM se trouve à Strasbourg. De ce point de vue, les principes coopératifs ne sont pas satisfaits.

Le Groupe Banque Populaire associe les atouts de la culture coopérative des Banques Populaires, banques de proximité et ceux de l'approche globale et internationale des métiers de financement, d'investissement et de service de Natexis Banques Populaires. Son organisation en trois pôles, coopératif, fédéral et capitalistique, le distingue au sein du monde bancaire et lui confère un *modèle de développement original*. Les 25 Banques Populaires, banques de proximité et actionnaires de la Banque Fédérale des Banques

¹⁵ http://www.cmcee.creditmutuel.fr/federation/accueil/page_3.htm

Populaires, organe central du Groupe, constituent la dimension coopérative. Elles rassemblent 23 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et depuis fin janvier 2003, le Crédit Coopératif. Elles ont, au 31 décembre 2002, 99 sociétés de caution mutuelle, 2274 agences, 5 700 000 clients, 2 200 000 sociétaires, 39 200 collaborateurs¹⁶. Pôle fédéral, la Banque Fédérale des Banques Populaires réunit les fonctions d'organe central du Groupe Banque Populaire et de holding de Natexis Banques Populaires. Elle exerce un rôle de contrôle, de coordination et d'animation de l'ensemble du Groupe. Elle est particulièrement adaptée pour accueillir de nouveaux partenaires, comme le Crédit Maritime, début 2003.

La valeur nominale d'une part sociale est au moins de 7 euros, valeur qui peut varier jusqu'à concurrence de 80 euros. De plus, un caractère particulier du système coopératif français repose sur le fait que le sociétaire ne peut pas être forcé de payer un supplément de sa part sociale si la valeur nominale des parts sociales est augmentée. En pratique, les Banques Populaires ne changent jamais la valeur nominale de ses parts sociales mais elles offrent des parts sociales gratuites aux sociétaires provenant de profit et rajoutées aux capitaux. Les parts sociales payées par les sociétaires des Banques Populaires représentent 25% des capitaux propres de la banque. De plus, la banque paye des dividendes à un taux de 6% aux sociétaires. Ce taux annuel est stipulé par la législation française et est égal au rendement annuel des titres d'état. La loi de 1992 a bien allégé les règles légales et financières des coopératives. Dans certaines limites, elle a permis à ces institutions d'intégrer leurs réserves dans leur capital social.

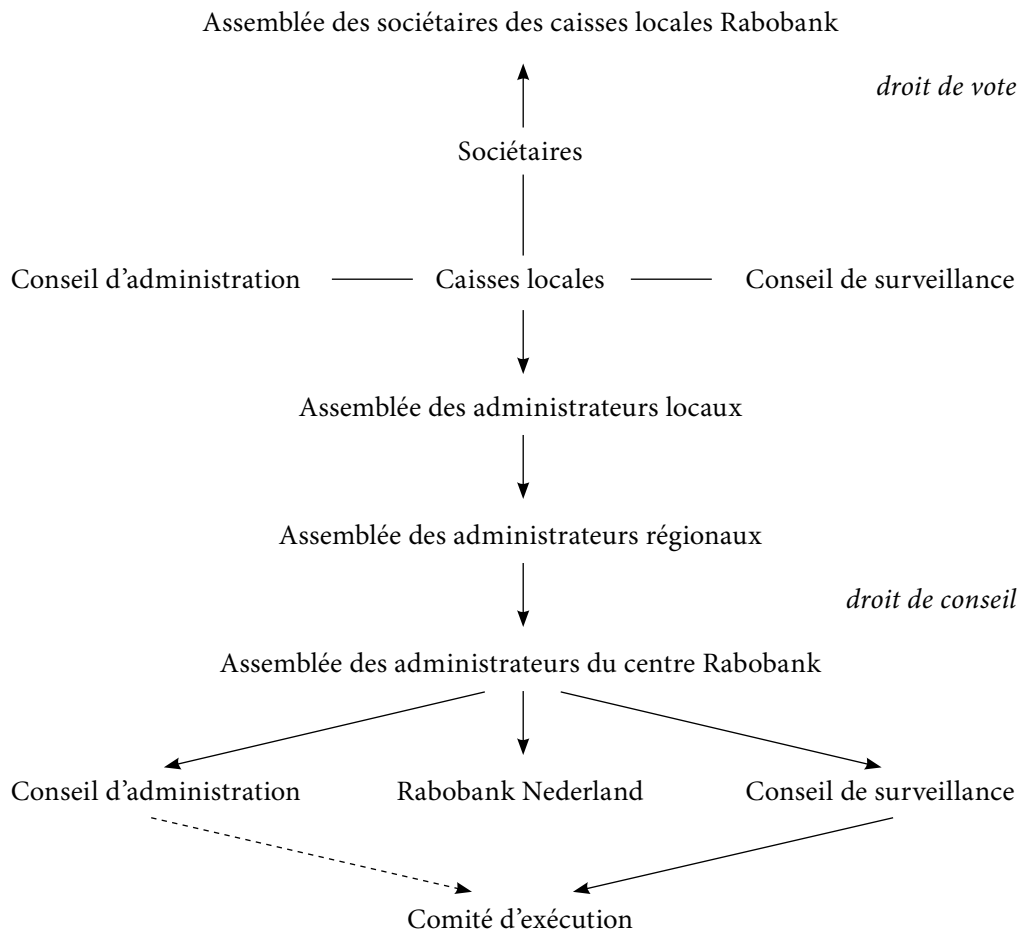
Au *Pays-Bas*, depuis 1972, lors de la fusion de Raiffeisen Bank et la Banque de Crédits des Sociétés, le système coopératif hollandais s'appelle la Rabobank. Après la fusion de ces deux banques, la Rabobank a connu une expansion très rapide. Aujourd'hui, elle est placée parmi les 50 plus grandes banques au monde et est le premier fournisseur de services financiers sur le marché néerlandais. Constitué sous la forme d'une coopérative, le groupe Rabobank est avant tout axé sur le client. Il a pour vocation première de générer de la valeur-client. Le groupe Rabobank est le groupe financier privé le plus solvable du monde. Il compte 9 millions de clients particuliers et d'affaires et est meneur du marché néerlandais dans pratiquement tous les domaines du service financier. Le groupe Rabobank est constitué de 340 entités Rabobank coopératives indépendantes totalisant plus d'un million de membres et de filiales spécialisées comme Alex, Effectenbank Stroeve, De Lage Landen, Gilde Investment, Interpolis, Rabobank International, Rabo Vastgoed, Robeco et Schretlen & Co. A l'international, le groupe compte 169 établissements disséminés dans 34 pays.¹⁷

¹⁶ Rapport annuel 2002 du GBP

¹⁷ www.euronext.com/news

Figure 2

La structure de représentativité de la Rabobank



La Rabobank a environ 400 caisses locales avec plus de 700 milles de sociétaires et plus de 9 millions de clients particuliers et d'affaires.¹⁸

Le groupe est structuré sur deux niveaux pour ce qui touche les opérations bancaires alors que la structure de représentativité est sur trois niveaux. Les banques locales sont regroupées en 43 districts régionaux où y sont discutés les questions de politiques et d'orientations. Selon la structure d'organisation (voir: Figure 2) de ce système, les organes

¹⁸ <http://www.rabobank.com>

de direction des banques coopératives sont le conseil d'administration, le conseil de surveillance et les assemblées des sociétaires. La banque centrale de ce système est la Rabobank Nederland détenue, surveillée et contrôlée par les caisses locales, et fonctionnant sous la forme de coopérative. Cette banque centrale opère en faveur des caisses locales en deux grands domaines: a) le développement continu des activités coopératives; b) les services de plus en plus étendus principalement au profit des caisses locales.

Le groupe a remis en question son statut coopératif au milieu des années 90 pour en venir à la conclusion de ne pas se démutualiser. Ils ont en effet constaté que le statut coopératif avait contribué à son actuel succès. Le fait de ne pas avoir la contrainte de rémunérer ses actionnaires et que tous les surplus sont réinvestis dans une réserve collective, leur permet de planifier à long terme.

Le nombre de caisses locales a diminué au cours des dernières années, principalement à cause des questions d'efficacité.

Au Pays-Bas, en ce qui concerne la création d'une coopérative, la législation locale ne stipule aucun nombre minimal pour les sociétaires. Mis à part, la loi des sociétés économiques qui se rapporte également aux coopératives, désigne au moins un membre. Récemment, le nombre de membres a beaucoup augmenté, par rapport à la diminution en nombre des caisses locales. L'actuel but de la gestion centrale est le renforcement de l'engagement des sociétaires de la banque et que le nombre des membres atteigne le niveau de 1,2 millions.

La vraie *spécificité du système hollandais* est que les caisses locales ne recueillent aucune part sociale, autrement dit être sociétaire ne coûte rien pour les membres. Par conséquent, il ne s'agit jamais de l'augmentation ou de la diminution de la valeur nominale des parts sociales. Par contre, les caisses locales doivent s'inscrire à la caisse centrale par y cotiser, proportionnellement au total de leur bilan, les parts sociales valant chacune 1000 guldens. Ces parts sociales ne jouent pas un rôle déterminant dans la structure de financement de la caisse centrale mais plutôt dans les garanties mutuelles.

Il est possible de payer des dividendes en fonction des parts sociales des caisses locales inscrites à la caisse centrale. Le niveau de ces dividendes est défini par l'Assemblée Générale de la banque. Récemment, la politique du paiement des dividendes était établie de telle sorte que la banque ne payait rien. Naturellement, au profit des sociétaires, ni les caisses locales ni le centre ne distribuent aucun dividende parce que le fait d'être membre est gratuit.

En Allemagne, les systèmes des banques coopératives à Schulze-Delitzsch et à Raiffeisen se sont réunis en 1971. L'institution financière qui regroupe les coopératives Raiffeisen et les Volksbanken s'appelle la BVR. Le nouveau système se compose de trois niveaux d'organisation (voir: Figure 3). En tant que banques universelles, les Volksbanken et Raiffeisenbanken proposent à leurs clients une gamme exhaustive de services financiers grâce à une étroite coopération avec des établissements spécialisés performants affiliés au Groupe bancaire coopératif allemand, parmi lesquelles la DZ BANK AG Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank en tant qu'organisme central bancaire et financier, la WGZ-Bank, la Bausparkasse Schwäbisch Hall, le groupe d'assurances R+V Versicherung, le groupe Union Investment et une banque hypothécaire, la Deutsche Genossenschafts-Hypothekenbank AG. Les Volksbanken et Raiffeisenbanken, en tant qu'entités indépendantes, sont enracinées dans la vie économique régionale de manière unique. La force de leur activité réside dans

une connaissance approfondie du marché et un contact personnalisé avec les habitants de la région. Ses unités de base sont les crédits coopératifs locaux allemands (les caisses locales) fonctionnant simultanément, comme banque commerciale, avec les caisses régionales et le centre. Ces unités doivent agir à l'intérêt mutuel des membres. Leurs importances sont si grandes qu'ils sont non seulement les prestataires financiers des PME/PMI locales mais ils interviennent aussi dans le cours financier de ces entreprises et industries grâce aux subventions d'Etat, ils gardent ainsi les traditions locales de Raiffeisen, et finalement, restent les centres commerciaux de leurs régions.

Le rôle principal des caisses régionales est l'assurance de la liquidité constante des crédits coopératifs locaux et le financement des entreprises à plus grande taille. Le centre assure la liquidité des caisses régionales et joue un rôle important dans le financement à moyen et à long terme. Les caisses locales ont un contact direct ou par l'intermédiaire des caisses régionales avec le centre.

Figure 3

Le modèle structurel des banques coopératives allemandes

Banque Coopérative Allemande DZ Bank AG (Frankfurt am Main)	Confédération des Volksbanken et banques Raiffeisen (Bonn)	Confédération Centrale des coopératives artisanales « Zentgeno »
<hr/>		
<i>niveau national</i>	32 Centres coopératifs et Instituts spéciaux + 12 Fédérations régionales	
<hr/>		
<i>niveau régional</i>	49 Centres Raiffeisen + 8 Banques centrales + 13 Centres coopératifs artisanales = 70 Centres Régionaux	
<hr/>		
<i>niveau local</i>	crédits coopératifs (d'environ 7500)	

La BVR¹⁹ a environ 1743 caisses locales comprenant plus de 15 millions de sociétaires et quelque 30 millions de clients. Selon la réglementation coopérative allemande, quant à la création d'une coopérative, il faut avoir au moins 7 membres. Les sociétaires peuvent obtenir des parts sociales d'une valeur nominale de 50 à 250 euros. Lors de l'augmentation

¹⁹ www.cyber.banquepopulaire.fr

de la valeur des parts sociales, il est possible que le membre ne règle qu'une petite partie de la valeur augmentée mais de 10% au moins. Le reste est laissé à la charge des dividendes annuels.

Les coopératives allemandes payent régulièrement de dividendes aux sociétaires pour qu'elles puissent aussi garantir le niveau de la valeur des parts sociales faisant parties de leurs capitaux propres. Le rendement des dividendes est supérieur à celui des actions cotées en bourse. La raison est que le membre ne profite pas de l'augmentation des capitaux de la coopérative puisque la valeur augmentée reste un capital non distribuable. On peut dire que le taux moyen des dividendes payés en fonction des parts sociales, est supérieur à 1% de l'intérêt moyen sur le marché des actions. Par contre, il n'existe aucun calcul officiel sur ce fait.

Les banques coopératives et l'Europe de l'Est (avec l'exemple hongrois)

En Europe de l'Est, une rupture a eu lieu après la seconde guerre mondiale. L'idée coopérative faisait partie de l'idée communiste, du système de l'économie planifiée et ne pouvaient pas se développer en tant qu'entreprise coopérative. On n'a pas considéré les coopératives en tant qu'entreprises mais en tant qu'instruments socio-politiques. Après 1990, avec l'ouverture de l'Europe centrale et de l'est et le passage à l'économie de marché, les conditions de base politiques des anciens pays communistes ont changé. On a procédé à des réformes économiques dans de nombreux pays en mettant l'accent sur la libéralisation, la privatisation et la mondialisation. Dans le cadre de ces réformes économiques, des progrès technologiques assortis de l'encouragement d'un professionnalisme dans la gestion et de l'amélioration de la dotation en capital des entreprises du secteur coopératif sont devenus cruciaux.

Au sein de cet environnement économique libéral, la création d'une culture de concurrence intense a entraîné une concentration des efforts sur l'éducation et la formation, sur l'amélioration de la rentabilité et de la productivité, sur la prise de conscience des coûts et de la qualité et sur la maximalisation des rendements etc. Dans nombreux de ces pays, l'histoire non seulement des banques coopératives mais aussi celle des coopératives de consommation et de production date du 19ème siècle.

En Hongrie par exemple, la fondation du premier crédit coopératif a eu lieu en 1851. Au fur et à mesure, ces coopératives se sont développées, et surtout au début du XX siècle lorsqu'elles ont vécu une époque de reprise. En effet, cette époque a été brisée par les deux guerres et la crise économique mondiale. A partir de 1948, les gouvernements des pays de l'Europe de l'Est ont commencé l'étatisation des institutions coopératives. Selon les nouvelles règles socialistes hongroises, c'était l'OTP (Caisse d'Épargne Hongroise) qui a pris le rôle des banques coopératives. Or, en 1956, le gouvernement hongrois a permis de créer des banques coopératives mais uniquement à la campagne. En effet, l'OTP avait la responsabilité de plus en plus importante de recueillir les épargnes civiles à la campagne. De plus, l'ambiance nationale révolutionnaire se faisait sentir. Ainsi, une dizaine de jours avant la révolution hongroise de l'octobre 1956, la première banque coopérative a été établie à Dunaföldvár, sous l'organisation de l'ÁFÉSZ (Coopérative de Consommation et de Vente Nationale) et sous la surveillance de l'OTP. Les activités de cette première banque coopérative étaient assez restreintes car elle n'était autorisée qu'à rassembler les

épargnes des habitants de la campagne. Cette situation n'a pas changé jusqu'à 1972-1973 où les banques coopératives sont devenues capables d'octroyer des crédits mais seulement à court terme et à une valeur moindre. En 1982, par le décret du Ministre des finances la surveillance de l'OTP a été abandonnée. Mais il a fallu attendre l'an 1989 pour la création de la Banque Coopérative Hongroise (MTB). A partir de cette dernière date, les activités des banques coopératives hongroises étant libérées, leur intégration dans l'institution mutuelle (MTB) a commencé.

Voilà l'histoire succincte des banques coopératives hongroises qui ressemble en beaucoup de points à celle des crédits coopératifs de Roumanie et de Pologne. La Hongrie a réussi à restructurer les coopératives dans le cadre d'un projet auquel la Rabobank et le Crédit Mutuel ont participé (Armbruster 2002).

Aujourd'hui, on peut constater que la Hongrie et la Pologne sont à peu près au même niveau de développement coopératif (Csák 2000). Ceci est dû au fait que pendant le règne socialiste, ces deux pays étaient les plus résistants et développés, et donc après la transition du système politique et économique, ils ont démarré d'une manière relativement favorable. Par contre, la Roumanie est en retard de 5-7 ans derrière ces pays (Schwizer 2001). Elle a un peu moins de 580 crédits coopératifs dans 41 départements administratifs. La Banque Coopérative Roumaine est d'ailleurs la fédération nationale des crédits coopératifs. Elle a stipulé une exigence de fonds propres de 120 milles euros qui sera assez difficile à compléter pour les crédits coopératifs roumains

En ce qui concerne les autres pays de cette région, il y existe des systèmes coopératifs à un degré inférieur ou plus centralisé. Le système slovène en est un bon exemple puisque les mouvements coopératifs comprennent surtout le financement de l'agriculture de la production jusqu'à la vente des marchandises par plusieurs crédits coopératifs. On peut y observer une tendance à l'ouverture d'une gamme de produits financiers vers les habitants, ainsi qu'un mouvement vers la centralisation complète du système coopératif. L'autre exemple peut être la République Tchèque où c'étaient les « credit unions » américains qui y ont implanté leur système de coopératives de consommation au début des années 90. Finalement, les coopératives des autres pays de l'Europe de l'Est ont un niveau peu élevé ce qui est dû au fait que pendant l'ère socialiste ils n'étaient pas capables de développer ce type de système et actuellement ils ne sont pas au niveau de développement économique approprié pour rattraper leur perte²⁰

De manière générale, au niveau des systèmes coopératifs, on peut constater que la privatisation déjà eu lieu dans la plupart de ces pays avec plus ou moins de succès. Plus ou moins car ce mouvement économique a comme toujours des gagnants et des perdants. Au début de la restructuration et de la privatisation des coopératives (banques coopératives et autres types de coopératives inclus), la question fréquemment posée était de savoir s'il valait vraiment le coût de les privatiser et ainsi de ne pas les garder par l'Etat et peut-être même de les restructurer d'une autre manière afin que le système coopératif garde ses buts primordiaux. Si l'on prend l'exemple de la Hongrie, on s'aperçoit que les coopératives hors les banques coopératives n'ont actuellement pas de grande importance. La plupart d'entre elles se sont transformées en sociétés économiques ou bien ont abandonné leurs activités.

²⁰ Selon les consultations avec M. Lajos Váradi, conseiller présidentiel dans l'organe OTSZ des banques coopératives hongroises

Structuration des banques coopératives hongroises

De nos jours, en Hongrie, on compte quatre banques majeures ayant de sources coopératives et fonctionnant sous la propriété des coopératives étrangères:

- la Raiffeisen Bank détenue principalement par la Raiffeisen Zentralbank (RZB) AG,
- la Volksbank Hongroise (Magyarországi Volksbank) ayant comme actionnaire principale l'Österreichische Volksbanken (ÖVAG),
- la Rabobank Hongária détenue par le groupe Rabo, et
- la Banque Coopérative Hongroise (MTB) dont je vais parler ci-dessous.

En bref, on peut constater que la Raiffeisen Bank a été établi en 1986 comme l'une des premières institutions financières étrangères en Hongrie. Son développement en matière de part du marché et de taille des actifs au cours des dernières années était surprenant, et aujourd'hui elle représente un fort potentiel dans la vie financière. Par contre, la performance de la Volksbank Hongroise est plus faible mais meilleure que la moyenne du secteur bancaire. La MTB et la Rabobank nous montrent une performance financière plutôt modérée pendant la précédente décennie.²¹

Les deux premiers et le quatrième groupe bancaire fonctionnent selon la forme juridique des banques commerciales. Le troisième, après avoir eu des problèmes financiers, a renoncé récemment au statut bancaire. La MTB regroupe depuis sa fondation en 1989 les banques coopératives hongroises traditionnelles. Lors de la période de consolidation du système bancaire hongrois au premier tiers des années 90, elle a reçu un aide financier de l'Etat hongrois. Par conséquent, la majorité, en d'autres termes les 66% de ses actions ont été rachetées par l'Etat. Lors d'une privatisation en 1997, c'était l'allemande DZ Bank AG qui a pris la place de l'Etat hongrois. Aujourd'hui la MTB est détenue à 23% par 164 banques coopératives hongroises, à 72% par la DZ Bank et à 5% par l'Allianz Hungária (compagnie d'assurance hongroise sous influence allemande). Les 164 banques coopératives hongroises s'intègrent au sein de la MTB puisqu'elles ne disposent pas suffisamment de capitaux ce qui comporte un risque et ne leur donne légalement pas la possibilité de prendre le statut de banque commerciale. Ces derniers faits et la protection des intérêts des tiers ont incité les législateurs à pousser toutes les banques coopératives à se joindre à un fonds mutuel de garantie. Donc, les banques coopératives hongroises ont créé deux fonds de garantie:

- en 1993, les membres de l'intégration MTB ont établi l'OTIVA (Fonds Coopératif National de Garantie), plus un organe représentatif qui s'appelle OTSZ (Fédération Nationale des Banques Coopératives),
- les autres restantes (actuellement 14 banques coopératives) se sont intégrées au sein du TAKIVA (Fonds National de Garantie).

A présent, les 164 banques coopératives hongroises ont une part de marché national de 5,6% avec une taille des actifs et un niveau de capitaux propres significatifs. L'autre groupe intégratif a aussi une forte progression de croissance alors que sa part de marché national n'est que de 0,9%.²²

²¹ Selon les consultations avec M. Lajos Váradi, conseiller présidentiel dans l'organe OTSZ des banques coopératives hongroises

²² Selon les consultations avec M. Lajos Váradi, conseiller présidentiel dans l'organe OTSZ des banques coopératives hongroises

Le paiement de dividendes est maintenant une question délicate pour les banques coopératives hongroises parce qu'elles n'en payent pas toujours. La raison est que lors de leur période de consolidation, à peu près un tiers d'entre elles ont reçu une allocation de capitaux remboursable, et pendant la période de remboursements graduels, elles n'étaient pas autorisées à distribuer de dividendes. Par contre, la politique des autres banques coopératives en matière de paiement de dividendes est que le taux annuel de leurs dividendes doit être de peu supérieur à celui du meilleur dépôt bancaire. En tout cas, le défi du paiement des dividendes relève d'une autre question intéressante du point de vue de l'investisseur: *Où est le bénéfice de l'investissement dans une banque coopérative qui ne paie aucun dividende mais qui récemment a bien augmenté la valeur nette de ses parts sociales ?*

Pour répondre à cette dernière question, il faut nécessairement parler d'un autre problème qui concerne actuellement les banques coopératives en Europe orientale et qui peut être liée à la question du «membership». En prenant la Hongrie comme exemple, on peut observer une tendance vers la forte diminution artificielle des membres.²³ C'est une stratégie actuelle dont la raison est surtout la gestion professionnelle des banques coopératives. Ce fut après la transformation du système politique et économique que le véritable fonctionnement professionnel (octroi des crédits, recueil des dépôts, gestion des comptes bancaires, offre des produits assurance etc.) des banques coopératives a commencé. Elles ont dû modifier leurs organigrammes, cadrer leurs employés afin de pouvoir répondre aux conditions bien changées. De nos jours, elles sont arrivées au point où le nombre dilué des coopérateurs ne rend pas efficace le fonctionnement professionnel de ces banques. Donc, à présent, elles espèrent obtenir une bien meilleure performance par la diminution du «membership» pour que seulement les membres vraiment résolus restent leurs sociétaires. Elles le font par l'augmentation de la valeur nette des parts sociales. Par cette mesure, les banques coopératives peuvent atteindre leur but initial, c'est à dire la diminution du membership ainsi que les capitaux propres. Il faut donc bien choisir la nouvelle valeur nette appropriée pour que l'on perde suffisamment de membres mais pas les capitaux. Bien sûr, la question du membership relève aussi du problème de la convenance aux principes coopératifs.

Sommaire

On peut constater qu'en moyenne les coopératives présentées ont de nombreux coopérateurs. Ce fait renforce bien l'idée qu'une coopérative doit s'appuyer sur une base sociale étendue, autrement dit, il faut faire attention lorsque l'on parle de la diminution du nombre des sociétaires parce que ce mouvement peut générer des effets négatifs parmi les habitants de la région de la coopérative.²⁴

D'ailleurs, pour l'établissement d'une coopérative, les lois nationales, en général, ne créent pas d'obstacles. Or, les banques coopératives ont souvent de nombreux coopérateurs ce qui est dû au développement historique. Bien évidemment, la fondation

²³ Selon les consultations avec M. Lajos Váradi, conseiller présidentiel dans l'organe OTSZ des banques coopératives hongroises

²⁴ Selon les consultations avec M. Lajos Váradi, conseiller présidentiel dans l'organe OTSZ des banques coopératives hongroises

d'une coopérative avec 5-10 membres n'est pas toujours faisable puisque le capital initial est trop élevé. La plupart des systèmes coopératifs présentés ci-dessus ont une tradition assez profonde, souvent plus de cent ans. Au cours de leur longue histoire, ces coopératives ont régulièrement réinvesti une bonne part de leur résultat net qui faisait qu'elles n'avaient pas vraiment besoin de contributions de leurs membres. Par conséquent, le rôle des parts sociales est plutôt symbolique et elles servent à lier les coopérateurs à la banque coopérative. Le cas du système hollandais est très spécial puisque être sociétaire est gratuit.²⁵

La plupart des banques coopératives payent des dividendes. Parfois limité par la loi nationale, le rendement de ces dividendes est souvent supérieur à celui des titres d'état ou des investissements sans risque. En plus, vue que ni la valeur nominale des parts sociales coopératives ni le risque intrinsèque ne sont élevés, on peut constater que l'investissement dans une banque coopérative peut se mettre en concurrence avec les autres types d'investissements.

Références

- Enc (1998): Encyclopædia Universalis, France S.A. <http://www.universalis-edu.com/>
- Altunbaş, Y. – Gardener, E. P. M. – Molyneux, P. – Moore, B. (2001): *Efficiency in European banking*, Volume 45, Issue 10, December, pp. 1931-1955, Copyright © 2001 Elsevier Science
- Armbruster, Paul: *La renaissance internationale de l'idée de Raiffeisen*, IRU Courier, 2002/1, <http://www.iru.de/fr/publikationen/courier/1-02/fran-4.html>
- Côté, Daniel (2000a): *The emergence of a New Co-Operative Paradigm*, in: Canadian Cooperatives in the year 2000: *Memory, Mutual Aid, and the Millennium*. Brett Fairbairn, Ian MacPherson, and Nora Russell, editors, pp. 250-257.
- Côté, Daniel (2000b): *Desjardins, entre rupture et continuité... L'identité coopérative, handicap ou avantage concurrentiel!*
- CsákCsilla (2000), *A magyar agrárhitelezés intézményrendszerének története és perspektívái a nemzetközi tapasztalatok tükrében*, Thèse, Miskolci Egyetem
- Davis, K. (2001): *Credit Union Governance and Survival of the Cooperative Form* *Journal of Financial Services Research*, 6 April, vol. 19, no. „/+, pp. 197-210(14)
- Dufourny J. – Mertens S 1999: *Le troisième secteur en Europe: un aperçu des efforts conceptuels et statistiques*, in Gazier B. – Outin J.L. – Audier F.: *L'économie sociale: formes d'organisation et institution*”, 19ème Journées de l'AES, L'Harmattan, 1999.
- Defourny J. – Develtere P. – Fonteneau B. (1999), (dir.) *Economie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck Université, Bruxelles/Paris.
- Hermann Horstkotte (2001): *Le système bancaire allemand*, <http://www.goethe.de/mmo/priv/35935-STANDARD.doc>
- Jaeger, M. – Gurtner, E. – Ory, J-N.(2001): *Le statut de coopérative est-il source d'efficacité dans le secteur bancaire?*, Cahiers de recherche no 11/2001, Grefige, Université Nancy 2.

²⁵ Selon les consultations avec M. Lajos Váradi, conseiller présidentiel dans l'organe OTSZ des banques coopératives hongroises

- Ryder, N. (2003): *The Financial Services Authority and credit unions – A new era in regulation?* Journal of Financial Regulation and Compliance, August, vol. 11, no. 3, pp. 241-249(9) http://www.did.qc.ca/Fr/Information/doc_allocutions/PDF/GPA_LITUA_JUN99_fr.pdf
- Kiss Gy. Kálmán (2002): *Szövetkezeti hitelintézetek – Anomáliák és potenciálok*, Bank & Tőzsde, 05 juillet
- Paradis, Gh. (1999): *L'évolution du mouvement Desjardins du Québec (Canada)* Seminar for the members of Seimas of Lithuania, 2 juin, Vilnius, Lituanie
- Schwizer, Viviane (2001): *Les banques en Roumanie – Raiffeisen participe à la reconstruction*, Panorama Raiffeisen 2/2001
- Szabó Tibor (1999), *A takarékszövetkezeti tőke és a tőke általános természete*, Mémoire.
- Tremblay, B. – Côté, D. (2001): *Pratiques de capitalisation des banques coopératives*, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Montréal, Canada. Rapport présenté à Séoul, le 15 octobre.
- [http://www.raiffeisen.ch/raiffeisen/internet/home.nsf/Files/Panorama_02_01/\\$FILE/02-f-06-07.PDF](http://www.raiffeisen.ch/raiffeisen/internet/home.nsf/Files/Panorama_02_01/$FILE/02-f-06-07.PDF)
- <http://www.hec.ca/gestiondescoop/cahiers/2000-09/2000-04.pdf>
- http://www.gebc.org/key_statistics/index.html
- http://www.fin.gc.ca/consultresp/mergersRespns_6f.html
- <http://www.internationalreview.com/lux/159.htm>
- http://www.entreprises.coop/UPLOAD/article/pages/270_article.php